

PRÉVENIR AUSSI

Volume 18, numéro 1, printemps 2003

De la **silice cristalline**
dans l'air?

Gare aux fientes
de pigeons!

Un échafaudage de
charge nouveau concept
pour les entrepreneurs en
maçonnerie

Source de la photo: CSST



ASP Votre partenaire
en prévention
construction

En septembre 2002, lors des travaux de démolition de béton sur le chantier de réfection de l'autoroute métropolitaine, une étude a révélé la présence de **silice cristalline** (quartz) d'une concentration trois fois supérieure à ce que permet la norme dans le cas des travailleurs affectés à la démolition. En effet, le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* permet une concentration de 0,1 mg/m³ pour les poussières de silice.

Dans ce contexte, la mise en place de mesures de prévention s'est avérée nécessaire. Dès ce printemps, les entrepreneurs qui exécuteront des travaux dans l'une des sphères énumérées dans la présente page devront donc appliquer les mesures de prévention prescrites.

Afin de s'éviter des mauvaises surprises, il est fortement recommandé à chaque entrepreneur de planifier les mesures préventives bien avant le début des travaux et d'en prévoir le coût dans ses soumissions.

Pour obtenir de l'information sur le sujet, n'hésitez pas à communiquer avec les conseillers de l'ASP Construction.

De la silice cristalline dans l'air ?

Vous travaillez dans le secteur de la construction et vous effectuez des travaux :

- sur des ouvrages en béton ou en maçonnerie (brique, mortier) ?
- de démolition au marteau-piqueur ?
- de perçage, de cassage, de concassage, de sciage, de ponçage ou de meulage ?
- de manutention et d'entreposage des déblais ou de balayage, ou vous utilisez d'autres procédés de nettoyage des surfaces et des outils ?

Alors VOUS risquez de respirer des poussières de silice cristalline (quartz).

Vous courez également ce risque si vous vous trouvez dans l'environnement immédiat du lieu où s'effectuent ces travaux.

Pour préserver votre santé, des précautions s'imposent...

MESURES DE PRÉVENTION

L'employeur doit PLANIFIER LE TRAVAIL.

Avant d'entreprendre des travaux de construction ou de démolition, le maître d'œuvre doit transmettre à la CSST un avis écrit d'ouverture du chantier de construction et s'assurer que le programme de prévention précise les méthodes de contrôle nécessaires ainsi que le programme de formation et d'information des travailleurs exposés*.



Il doit s'assurer que LE TRAVAIL S'EFFECTUE EN MILIEU HUMIDE ou en utilisant des outils avec apport d'eau afin de réduire l'empoussièrement.

LES POUSSIÈRES DOIVENT ÊTRE CAPTÉES À LA SOURCE

et retenues dans un filtre à haute efficacité pour ne pas se propager dans l'environnement.

L'employeur doit aussi DÉLIMITER LES ZONES DE TRAVAIL À RISQUE.



Il faut :

- **NETTOYER** les surfaces et les outils avec de l'eau ; ne **jamais** utiliser de l'**air comprimé**.

- **UTILISER LES BONS MATÉRIAUX.** Sabler et décaper les surfaces en utilisant un abrasif non siliceux.

Le travailleur doit :

- **UTILISER L'ÉQUIPEMENT APPROPRIÉ fourni par l'employeur.**

Porter l'équipement de protection respiratoire (masque) pendant toute la durée des opérations de démolition, de sciage, de perçage, etc. (à moins que des mesures de contrôle à la source efficaces soient utilisées)**.

- **PORTER UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION OCULAIRE** (lunettes ou écran).



- **PORTER UNE COMBINAISON** de protection pour empêcher la contamination à l'extérieur du site.

- **SE LAVER LES MAINS ET LE VISAGE** avant de boire, de manger ou de fumer.

IL NE FAUT JAMAIS MANGER, BOIRE OU FUMER dans une aire empoussiérée.



LES VOITURES DOIVENT ÊTRE GARÉES LOIN DES AIRES DE TRAVAIL.

* À noter : sur le territoire de la Ville de Montréal, l'entreprise doit obtenir, avant de commencer les travaux, un permis de la Direction de l'environnement de la Ville, afin d'assurer le contrôle et le suivi des émissions de particules dans l'atmosphère.

** Sélectionner l'appareil de protection respiratoire conformément au *Guide des appareils de protection respiratoire utilisés au Québec* (Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail [IRSST], version modifiée le 15 mai 2002, www.prot.resp.csst.qc.ca/Guid_APR.pdf).

CONNAISSEZ-VOUS LA SILICE CRISTALLINE ?

Sur les chantiers de construction, la silice sous forme de quartz se trouve dans le sable pour le décapage au jet d'abrasif ou dans les matières premières constituant le béton, la brique ou le mortier.

SES EFFETS SUR LA SANTÉ

Une exposition prolongée à des concentrations élevées de quartz et l'inhalation de poussières extrêmement fines contenant de la silice peuvent mener à la silicose.

La silicose est une maladie pulmonaire irréversible entraînant des troubles respiratoires progressifs, allant de l'essoufflement à l'effort jusqu'à des problèmes respiratoires très graves. Les principales complications associées

à la silicose sont le cancer du poumon, la tuberculose, la fibrose pulmonaire massive et les problèmes cardiaques.

Il est primordial de dépister la maladie à un stade précoce, alors qu'on peut encore en stopper la progression. Le parcours professionnel détaillé de chaque travailleur exposé devrait être passé en revue par une équipe de santé au travail pour que la pertinence de soumettre le travailleur à un test de dépistage puisse être évaluée. Toutefois, les travailleurs ont toujours la possibilité de s'adresser à leur médecin traitant.

Source de l'information : CSST



INFORMEZ-VOUS !

Pour toute information supplémentaire, veuillez vous adresser au bureau régional de la CSST, à l'IRSST, à l'équipe de santé au travail du CLSC de votre région, à l'Association sectorielle paritaire du secteur de la construction ou, au besoin, à la Direction de l'environnement de la Ville de Montréal ou aux directions régionales du ministère de l'Environnement.

**La prévention,
j'y travaille !**

CSST

Québec

Des points de repère pour la plongée sous-marine

En 1993-1994, trois accidents mortels se produisent lors de travaux de plongée commerciale. Ils constitueront l'un des éléments déclencheurs des démarches entreprises pour baliser la plongée professionnelle au Québec. Ce type d'activité ne comptant que quelques centaines de travailleurs, la situation est jugée très préoccupante par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). La CSST réagit rapidement et lance, dès 1995, un programme d'intervention portant sur ce type de travaux. Elle poussera plus loin son engagement et pilotera, à partir de 1997, un sous-comité sur la plongée sous-marine qui regroupera des représentants de tous les secteurs concernés.

Cinq ans plus tard, le *Projet de règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et le Code de sécurité pour les travaux de construction*, abondamment inspiré de la norme canadienne *Règles de sécurité*



pour les travailleurs en plongée CAN/CSA-Z275.2-92, mais qu'il a considérablement amélioré, voit le jour. Il est l'aboutissement, sous la gouverne de la CSST, des efforts d'intervenants de la majorité des milieux qui effectuent des travaux sous l'eau: représentants patronaux et syndicaux du secteur de la construction et de secteurs d'activité hors construction, experts en médecine hyperbare, en formation aux techniques de plongée professionnelle, en plongée scientifique et en plongée sportive, de même que de l'ASP Construction.

Les incidences de ce projet de règlement

Ce projet vise aussi bien les travaux de construction effectués sous l'eau en mode

non autonome que d'autres activités réalisées en mode autonome telles la plongée policière, la plongée scientifique, la pêche en plongée et autres. Seule la plongée sportive est exclue.

Une fois adoptée, la future section XXVI.I du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* remplacera la section 3.17 du *Code de sécurité pour les travaux de construction* et resserra les exigences en vigueur dans le domaine. Certains travaux à risque particulier devront être obligatoirement effectués en mode autonome et nécessiteront des mesures spécifiques additionnelles : il s'agit des travaux exécutés en milieu contaminé, sous la glace, en amont de barrage, etc. Le *Projet* instaurera, entre autres, des mesures de surveillance médicale, une ligne d'assistance médicale à distance afin de fournir un soutien qualifié aux opérateurs de caissons hyperbare.

En conclusion, que dire sinon que les plongeurs professionnels seront plus compétents puisqu'ils seront aussi tenus de se conformer à la *Norme de compétence pour les opérations de plongée CAN/CSA-Z275.4-97*.

Thérèse Michaud

Gare aux fientes de pigeons!



Sur la corniche d'un édifice public, ce pigeon pose fièrement pour la postérité.



Nichoires de prédilection pour les pigeons: ayez l'oeil aux aguets!

Curieusement, les clochers, les corniches et les façades d'édifices publics, les toits, les hangars industriels, les ponts, les bâtiments abandonnés, les terrains vagues, les systèmes de climatisation sont simultanément des lieux de travail pour les gens de la construction et des nichoires de prédilection pour les pigeons.

La prochaine fois que vous exécuterez des travaux dans l'un ou l'autre de ces endroits, ayez l'oeil aux aguets! Sachez qu'il suffit qu'un simple orifice dans l'infrastructure soit suffisamment large pour laisser passer un pigeon pour que l'espace soit colonisé et qu'il y ait amoncellement de fientes. Si c'est le cas, freinez toute envie de vous en débarrasser à grands coups de pelle ou de pieds. Les spores qui s'en échapperaient mettraient votre santé en danger.

Diantre que faire alors en présence de fientes?

Les règles de conduite à adopter en présence de fientes varient selon la situation. Comme il est impossible de toutes les énumérer ici, nous nous en tiendrons à l'essentiel, soit à celle à ne pas contourner lorsqu'on est en présence de fientes: tout faire pour que les poussières de fientes ne puissent se répandre dans l'air. Le moyen? Humidifier les déjections pour qu'elles forment un agglomérat compact dans lequel les poussières seront emprisonnées et ne pourront plus être mises en suspension, pour ensuite les ramasser avec une pelle et les évacuer dans des sacs de plastique ultrarésistants. Sur un pont, dans un grenier, un entretoit, où l'humidification est impossible, il faut recourir à un camion équipé d'un aspirateur.

Une fois les fientes évacuées, vous devez désinfecter le site, l'inspecter visuellement pour vous assurer qu'il ne reste aucune poussière résiduelle et, surtout, mettre en place un système efficace visant à éloigner les indésirables. Cette démarche est capitale si vous ne voulez pas devoir constamment répéter les mêmes opérations de nettoyage.

Appareil respiratoire et autres protections

L'humidification des déjections est efficace pour réduire les risques de dispersion des poussières, mais pas suffisante pour garantir une protection totale contre les risques d'inhalation des poussières. Aussi faut-il prendre des mesures de protection individuelle, dont le port d'un appareil respiratoire et de vêtements appropriés.

Afin de choisir l'appareil respiratoire qui convient le mieux, adressez-vous à un fournisseur d'équipement de sécurité dont les connaissances et l'expérience sauront vous éclairer. De plus, pour éviter de contaminer vos vêtements et de transférer des poussières contaminées au sein de votre milieu familial, portez une combinaison jetable et des surchaussures. Pour compléter votre tenue vestimentaire, mettez des gants, qui vous protégeront contre les coupures et la contamination de plaies cutanées.

Nous espérons que ces bribes d'information sur cette maladie peu connue et ses causes ne sèmeront pas la panique, mais vous éveilleront à la prudence la prochaine fois que vous serez en présence de déjections de pigeons.

Si vous désirez de la documentation sur le sujet, nous vous invitons à consulter Mme Lucie Brunet, à notre centre de documentation.



Aux allures d'une tapisserie, cette création a été croquée sur le vif, sur le mur d'un pont, l'un des nombreux ateliers à ciel ouvert de nos chevrons artistes, les pigeons.

L'ingéniosité au service de la prévention

Thérèse Michaud



Vue des constituants de l'échafaudage de charge:

1. la plate-forme, ou plancher
2. le garde-corps formé de deux sections s'ouvrant au centre;
3. la bavette.



Échafaudage de charge rempli à pleine capacité et reposant d'aplomb sur des montants qui ne subissent aucune distorsion.

Pour regarder la vidéo tournée sur le chantier de M. Guy Nadeau, entrepreneur de Maçonnerie Modulex et principal concepteur de l'échafaudage de charge, sélectionnez **Quoi de neuf?** sur le site www.asp-construction.org

Un échafaudage de charge nouveau concept pour les entrepreneurs en maçonnerie

Appartenir à une mutuelle de prévention implique un engagement de la part des membres. Or, elle peut devenir un stimulus extraordinaire. À l'Association des entrepreneurs en maçonnerie du Québec (AEMQ), les idées fourmillent dans la tête des membres depuis le jour où ils ont décidé de se regrouper en mutuelle. L'échafaudage de charge dont il est ici question est le fruit de leurs cogitations. Et quelles cogitations!

Problématique

Les madriers de bois du plancher de l'échafaudage de charge abondamment utilisés actuellement sur les chantiers risquent de fendre sous le poids du mortier et des briques (environ 1 135 kg) et de faire chuter le manoeuvre qu'aucun garde-corps ne protège. La surface de travail (3 m x 1,5 m) est restreinte: il y a de l'espace pour la brique et le mortier et à peine pour le manoeuvre. En raison de l'étroitesse et de la solidité déficiente du plancher de l'échafaudage, la scie à béton doit rester au sol, ce qui oblige le manoeuvre à monter et à descendre constamment pour couper les briques. Les fausses manoeuvres de la part de l'opérateur de chariot-élévateur, dont la vue est obstruée par les madriers, sont pratiquement monnaie courante lorsqu'il déplace la plate-forme. L'échafaudage peut facilement se distordre et s'effondrer vu l'absence de dispositifs pour le maintenir à angle droit. Pour éliminer

ce risque, il arrive que l'on attache l'échafaudage de charge à l'échafaudage des travailleurs. Advenant que l'échafaudage de charge s'effondre, il risque d'entraîner l'autre dans sa chute. De plus, l'échafaudage ainsi que la plate-forme servant au transport des matériaux vers l'échafaudage des travailleurs sont dépourvus de garde-corps. Non conformes aux exigences de la CSST, ils représentent un risque constant de chute pour les travailleurs qui s'y affairent.

L'échafaudage de charge nouveau concept

Fabriquée d'un treillis métallique, la plate-forme offre une meilleure visibilité à l'opérateur du chariot-élévateur ainsi qu'au manoeuvre, et permet l'évacuation des résidus de mortier sur-le-champ. À l'aide des deux ouvertures pratiquées sous

la plate-forme et destinées aux fourches du chariot-élévateur, l'opérateur peut déplacer la plate-forme de façon tout à fait sécuritaire et la déposer aisément sur les montants de l'échafaudage grâce à l'ancrage en « v » inversé dont elle est dotée à chaque extrémité. Il peut aussi déposer les charges directement au-dessus des montants de l'échafaudage, là où la solidité est au maximum, la surface de la plate-forme ayant été sensiblement agrandie (4,2 m x 1,5 m). Disposant de suffisamment d'espace, le manoeuvre peut maintenant travailler aisément. D'une capacité portante de 2 270 kg, la plate-forme peut supporter simultanément une palette de briques, un bac à mortier ainsi qu'une scie à béton. Formé de deux sections, le garde-corps intégré à la plate-forme s'ouvre afin que l'opérateur puisse déposer les matériaux. Une bavette en treillis, également munie d'un garde-corps et servant de pont entre les deux échafaudages, garantit la sécurité des travailleurs et éliminent presque tous les risques de chutes. Pour respecter les exigences du Code de sécurité pour les travaux de construction, l'échafaudage peut facilement être ancré lorsqu'il est à 4,5 m et plus de hauteur.

Ces améliorations font épargner jusqu'à 70 % du temps de manutention et réduisent pratiquement à zéro les risques de chutes: en une seule opération, la plate-forme, non dépouillée de sa charge, peut être levée, déplacée et haussée d'un niveau, contrairement à la plate-forme de madriers où tous les matériaux, y compris les madriers, doivent être déplacés et remis en place un à un. La présence de la scie sur la plate-forme limite les déplacements des travailleurs, ce qui élimine les pertes de temps et réduit les risques de chutes. Les maux de dos et d'épaule ainsi que les tendinites devraient diminuer considérablement puisque les travailleurs ont moins d'efforts physiques à déployer. Cet échafaudage, approuvé par un ingénieur, comble de façon inespérée les attentes des gens du secteur. Ceux qui l'ont essayé ne peuvent plus s'en passer!

Pour plus d'information, communiquez avec M. Denis Brisebois, AEMQ, à l'un des numéros suivants:
(514) 645-1113 ou le 1 866 645-1113.

Espaces clos



Les réservoirs, les silos, les cuves, les caissons, les pieux de fondation, les cheminées, les puits d'accès, les tunnels, les égouts, les trous d'homme, les citernes de camion-pompe, les conduites de ventilation et les tranchées sont considérés comme des espaces clos. Peut-être avez-vous déjà mis les pieds dans l'un de ces endroits en ignorant totalement qu'il s'agissait d'un espace clos. Remerciez Dieu de vous en être sorti indemne, car vous auriez pu y laisser votre peau.

Tous les lieux de travail ne sont pas des espaces clos. Il est primordial d'apprendre à distinguer ceux qui le sont de ceux qui ne le sont pas. En raison de leurs caractéristiques, ces endroits représen-

tent des dangers particuliers — lieux restreints dont l'air peut contenir des substances toxiques ou inflammables, très souvent mal ventilés à cause de la mauvaise circulation de l'air et pouvant contenir des substances toxiques ou inflammables et au nombre d'ouvertures limité. Les travailleurs n'ont pas le choix, ils doivent adopter des méthodes de travail ainsi que des mesures de prévention propres à ces milieux de travail.

Pour apprendre à travailler dans un espace clos de façon sécuritaire, inscrivez-vous à la session de formation que donne l'ASP Construction. Nos sessions de formation sont entièrement gratuites pour tous les employeurs et travailleurs du secteur de la construction.

Savoir reconnaître un espace clos représente un atout majeur, c'est certain, mais il faut en savoir plus pour y travailler.

RÉPONSES

1. Quartz; 0,1 mg/m³.
2. Transmettre à la CSST un avis écrit d'ouverture du chantier de construction; s'assurer que le programme de prévention précise les méthodes de contrôle nécessaires ainsi que le programme de formation et d'information des travailleurs exposés.
3. C'est une maladie infectieuse causée par l'inhalation de spores que produit le champignon *Histoplasma capsulatum*, à partir de déjections sèches de pigeons.
4. À la Norme de compétence pour les opérations de plongée CAN/CSA-Z275.4-97.
5. Du ciment. Je suis un matériau caustique et abrasif qui pénètre lentement dans l'organisme.

TESTEZ vos connaissances

1. Quel autre nom donne-t-on à la silice cristalline et quelle est la concentration maximale que permet le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* pour la poussière de silice?
2. Avant d'entreprendre des travaux de construction ou de démolition de tout ouvrage en béton ou en maçonnerie, le maître d'oeuvre doit effectuer des démarches précises. Quelles sont-elles?
3. Qu'est-ce que l'histoplasmose?
4. À quelle norme les plongeurs professionnels seront-ils tenus de se conformer une fois que le *Projet de règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail* et le *Code de sécurité pour les travaux de construction* sera adopté?
5. Je peux causer l'assèchement de la peau et des brûlures du 1^{er} au 3^e degré. Que suis-je?

Babillard

Madriers à faire tester?

Vous avez des madriers à faire tester et ne savez pas à qui vous adresser? L'Association des entrepreneurs en maçonnerie du Québec (AEMQ) offre ce service à tous les corps de métiers. Pour plus d'information, composez le (514) 645-1113.

*Psst, psst,
empruntez le raccourci
pour lire Prévenir aussi*

*Pour accéder
à la version informatisée
du Prévenir aussi,
rendez-vous directement
à la section Quoi de neuf?
de notre site Internet:
www.asp-construction.org.*

Tenez-vous à distance des glissières de sécurité en béton de ciment

Savez-vous que les glissières de sécurité en béton de ciment, communément appelées New Jersey, sont conçues pour s'emboîter les unes aux autres afin de pouvoir reculer d'un mètre sous la force d'un impact (une simple voiture de promenade peut causer pareil impact)? À défaut de s'emboîter, elles reculeront du double de cette distance. Les précautions à prendre en présence de ces glissières sont donc de voir à les emboîter et à tenir éloignés travailleurs, roulotte ou toilettes qui risqueraient d'être grièvement blessés dans le premier cas et sérieusement endommagés dans le deuxième cas.

Cimentiers-applicateurs et briqueteurs-maçons, des mesures de prévention sur mesure... pour vous

Le ciment frais est un matériau caustique et abrasif qui pénètre lentement dans l'organisme. Il peut s'écouler des heures avant que vous ne vous aperceviez des dommages qu'il peut causer: assèchement de la peau, irritation et brûlures du 1^{er} au 3^e degré. Pour éviter de vous infliger ces blessures, voici quelques consignes à mettre en pratique pour partir du bon pied, dès la reprise des travaux de la construction.

- 1 Portez une chemise à manches longues et un pantalon.
- 2 Portez des bottes en caoutchouc à embout d'acier.
- 3 Rentrez le bas du pantalon dans la botte et empêchez le ciment d'y pénétrer en fermant l'ouverture à l'aide de ruban gommé.
- 4 Protégez-vous des éclaboussures et de la poussière de ciment en portant des lunettes et un masque.
- 5 Portez des gants résistant aux produits chimiques.
- 6 Portez des genouillères imperméables et nivelez le ciment en vous agenouillant sur un morceau de contreplaqué plutôt que directement dans le ciment frais, et ce, afin de garder votre pantalon au sec et d'éviter de vous brûler. En tout temps, mais tout particulièrement pendant les chaleurs estivales, empressez-vous d'enlever vos bas et de nettoyer une coulée de béton dans vos bottes pour éviter les phénomènes de macération et des brûlures du 2^e ou du 3^e degré.
- 7 Enlevez vos vêtements maculés de ciment, lavez-vous et mettez des vêtements secs. Si vous nettoyez vos vêtements à l'aide d'un jet d'eau, ne les remettez pas, car les vêtements mouillés se comportent comme une éponge et absorbent le ciment, qui pénètre plus profondément dans la peau.
- 8 Lavez-vous les mains à l'eau claire et non à même l'eau utilisée pour nettoyer les outils souillés.
- 9 Lisez attentivement les directives sur les sacs de ciment et consultez un médecin si vous éprouvez quelque inquiétude.

Prévenir aussi est publié quatre fois
l'an par l'Association paritaire pour
la santé et la sécurité du travail
du secteur de la construction.

Les publications de l'**ASP
Construction** sont offertes
gratuitement aux travailleurs et
aux employeurs de la construction
qui en font la demande à leur
association syndicale ou patronale
respective.

La reproduction d'un texte est
autorisée à la condition d'en
mentionner la source et de nous
en faire parvenir une copie.

DÉPÔT LÉGAL:

Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec

Directeur général:

M. Paul Héroux

Textes:

Thérèse Michaud

Documentation:

Lucie Brunet

Graphisme et mise en pages:

Gaby Locas

Tirage: 14 500

ASP Construction

7905, boul. Louis-H.-Lafontaine
Bureau 301
Anjou QC H1K 4E4

Tél.: (514) 355-6190
1 800 361-2061

Télec.: (514) 355-7861

Site Internet:

<http://www.asp-construction.org>

Courrier électronique du centre de documentation:

biblio@asp-construction.org

Courrier électronique pour commander nos publications

commandes@asp-construction.org



Centre de documentation

L'exposition à la silice sur les chantiers de construction



Cette vidéocassette* sensibilise les travailleurs aux différentes sources d'exposition à la silice sur un chantier de construction, principale composante de bon nombre de matériaux (béton, brique, mortier) qui, lors de travaux de construction tels que perçage, démolition, meulage, ponçage, etc. dégagent des poussières de silice. On explique les effets de l'inhalation de ces poussières qui peuvent provoquer la silicose, maladie pulmonaire incurable. On insiste sur les moyens de prévention des travailleurs sur un chantier – délimitation des zones de danger, élimination à la source par la réduction de l'émission de poussières ou pour l'utilisation de produits de substitution, mesure de la quantité des poussières émises, port de l'équipement de protection individuelle et surveillance médicale.

Associated General Contractors of America. Silica exposure : it can leave you breathless. Alexandria, VA : AGC, 1998?. 1 vidéocassette, 13 min, 1/2 po (VHS) **

Directives concernant l'exposition à la silice sur les chantiers de construction



Ces directives ont été élaborées par le ministère du Travail de l'Ontario afin d'aider les employeurs et les travailleurs à prendre des précautions pour limiter leur exposition à la silice et, par conséquent, prévenir les maladies professionnelles qui y sont associées. Ce document, qui traite des effets sur la santé, des exigences légales et réglementaires, de la prévention des dangers d'une exposition à la silice, des méthodes de travail préconisées et de la surveillance médicale, est actuellement à sa version provisoire. Néanmoins, il peut s'avérer un outil de prévention fort utile.

Ontario (Province). Ministère du Travail. Directives concernant l'exposition à la silice sur les chantiers de construction : version provisoire : décembre 2002. Toronto : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2002. 17 p.

http://www.gov.on.ca/lab/french/hs/pdf/silica_draft.pdf

Si vous n'avez pas accès à Internet nous pourrions vous remettre une copie du texte.



Se protéger du ciment humide

Ce document audiovisuel* nous renseigne sur les dangers du ciment humide lorsqu'il entre en contact avec la peau et sur les blessures et les maladies qu'il peut occasionner (brûlure, dermatite de contact) aux travailleurs qui appliquent des revêtements de ciment, de béton ou de mortier. Il traite des méthodes de travail sécuritaires en insistant sur l'importance du port de l'équipement de protection individuelle.

Portland Cement Association. Skin safety with cement and concrete. Skokie, Ill. : Portland Cement Association, 1998. 1 vidéocassette, 15 min, 1/2 po (VHS) **

* Disponible en anglais seulement.

** Vous pouvez emprunter cette vidéocassette à notre centre de documentation.